# Des subventions aux associations

Lors de la commission permanente du 13 mai dernier, le conseil général de Meurthe-et-Moselle a attribué les subventions suivantes : Apalva, 2 000 € ; Boxing-club Villerupt, 1 200 € ; Club des 6 de Villerupt, 1 000 € ; MJC Villerupt, 8 400 € (école de musique) ; Triathlon Grand Villerupt (500 €) ; Vache d'Assoc, 3 000 € ; Villerupt Natation, 4 100 €.